

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017 - Prorogation - Avenant n°5 – Demande de subvention de fonctionnement 2022

Dijon Métropole réaffirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, Dijon Métropole accompagne Sciences Po Dijon.

Depuis 2001, Dijon Métropole, alors Grand Dijon, a soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne Franche Comté et de la Ville de Dijon, le 1er cycle Est-européen de Sciences Po Dijon. Le campus de Sciences Po Dijon compte aujourd'hui 267 étudiants, dont 174 sur site (= promotions de 90 étudiants), de 34 nationalités différentes. Pour rappel, l'effectif de l'école en 2001 s'élevait à 35 étudiants.

En 2014, une convention cadre de partenariat, conclue pour les années universitaires 2014-2017, est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de contribuer au financement du premier cycle Est-européen de Sciences Po Dijon à hauteur de 123 000 € par an, autour de 3 axes principaux :

poursuivre le développement à Dijon d'un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;

mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;

développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon.

La convention cadre a fait depuis l'objet de 4 avenants de prolongation d'une année pour les années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Au vu des atouts en terme d'attractivité de notre territoire que représente le campus universitaire de Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, il est proposé que Dijon métropole poursuive, avec la Ville de Dijon, son soutien à la Fondation et proroge la durée de la convention cadre de partenariat d'un an par un avenant N°5 conclu au titre de l'année 2022, prévoyant que Dijon Métropole versera à la Fondation Nationale des Sciences Politiques une subvention de 123 000 € pour l'année universitaire 2021-2022

Dijon métropole soutient aussi le projet d'installation de Sciences Po sur le site Maret par une contribution au CPER 2021-2027 de 2,1 M€ (sur un total de 16 M€ dont 12 M€ pour Sciences Po et 4 M€ pour l'ESM). Cette installation est prévue en 2026.

Sciences Po a comme objectif d'y accueillir 330/350 étudiants dont 220/240 sur site, soit une progression sensible de ses effectifs étudiants par rapport à aujourd'hui.

En attendant cette installation sur le site Maret, la convention de mise à disposition du site Victor Hugo entre la Région et Sciences Po ayant expiré le 31 mai 2022 et depuis juin 2022, l'université de Bourgogne demandant un loyer de 62 000 € / an à Sciences Po, l'Ecole sollicite Dijon métropole pour une aide supplémentaire de 32 000 € / an soit pour les 7 mois restant de 2022 une subvention complémentaire d'un montant de 18 600 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la convention de partenariat intervenant entre La Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de décider** l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 141 600 € sur le budget de l'exercice 2022 ;

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN